

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CEE) n° 2162/84 de la Commission, du 26 juillet 1984, modifiant le règlement (CEE) n° 1641/71 en ce qui concerne les normes de qualité pour les pommes et les poires de table

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 197 du 27 juillet 1984.)

Page 27, à l'article 1^{er} point 1 premier tiret :

au lieu de : « caractéristiques végétales »,

lire : « caractéristiques variétales ».

Rectificatif au règlement (CEE) n° 2202/84 de la Commission, du 27 juillet 1984, modifiant les montants compensatoires monétaires

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 204 du 31 juillet 1984.)

Page 15, à l'annexe IV, Allemagne et Pays-Bas, secteurs concernés :

au lieu de : « céréales »,

lire : « céréales et œufs et volailles ».
